

Montréal, le 19 avril 2012

Par dépôt électronique (SDE)

À : Tous les participants

**Objet Demande de modification des tarifs et conditions de distribution
d'électricité relative à une option d'installation d'un compteur
n'émettant pas de radiofréquences
Dossier Régie : R-3788-2012**

Tel que mentionné dans la décision D-2012-044, la présente a trait au déroulement de la séance de travail qui aura lieu dans la Salle Riopelle de nos bureaux de Montréal **le 24 avril 2012 à compter de 9 h.**

Cette séance de travail permettra aux participants d'échanger sur les enjeux liés aux présents dossiers, et ce, dans le respect du cadre d'examen fixé par la Régie dans sa décision D-2012-044.

À cet égard, la Régie rappelle qu'elle entend circonscrire l'étude de la demande soumise par le Distributeur aux modifications aux Tarifs et aux Conditions de service qui découlent directement de l'Option.

La séance débutera par la présentation du Distributeur, suivie d'une période d'échange et de questions, ainsi que le cas échéant, de la récapitulation des engagements.

La Régie demande au Distributeur de déposer à l'avance à la Régie, pour affichage sur le site de celle-ci, tout document supplémentaire qu'il prévoit présenter ou distribuer lors de la séance.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as